VAL N°120 bleu.qxd 25/04/2014 10:49 Page 1

Vivre à Lorgues

JOURNAL COMMUNAL

La vido vidanto à Lorgue

n°120 2ème trimestre 2014

Le mot du maire

CLAUDE ALEMAGNA

Vivre à Lorgues est une richesse dans un environnement où toutes les formes de communication se dématérialisent, où l'instantanéité dicte sa loi, où le « scoop » prime sur la réflexion. Distribué dans tous les foyers lorguais, il s'y invite comme un feuilleton, une chronique à la fois régulière et intemporelle du temps qui passe.

Dès mon élection à la tête de la commune en 2008, pour mon premier mandat en tant que Maire, j'ai souhaité que ce journal poursuive son parcours, et avec l'équipe de rédaction nous sommes vite parvenus à une cohérence de fonctionnement. Bien entendu, il en sera de même pour ce second mandat, la municipalité accompagnant la logistique nécessaire à l'impression et à la diffusion de ce journal communal. *Vivre à Lorgues* appartient à ses rédacteurs, ses auteurs, les Lorguais et les Lorguaises qui y investissent leur passion et leur temps.

A tous, je souhaite une agréable lecture.

Sur ma proposition, le premier conseil municipal réuni le 30 mars dernier, a corrigé un oubli de notre histoire lorguaise : Les 15 et 17 août 1944, dans la ferveur que provoquait le débarquement de Provence, vingt de nos jeunes ont perdu la vie. Ils sont tombés sous les balles nazies du côté des Nouradons lors d'une opération de récupération après un parachutage pour partie d'entre eux, et à proximité du Thoronet pour d'autres alors qu'ils partaient saisir un ravitaillement d'essence. Une cérémonie rassemble tous les 15 Août, devant des stèles érigées sur la commune des Arcs et sur celle du Thoronet, les Lorguais qui perpétuent ce souvenir dramatique, encore réalité pour quelques uns de nos compatriotes.

Désormais, le nouveau rond-point à l'intersection du boulevard Mistral et de l'avenue Allongue sera baptisé le «Rond-point des vingt Lorguais », et une sculpture incarnera les symboles de la Force et la Fidélité perpétués sur notre blason sous la forme d'un lion et d'un chien.
Ces vingt jeunes ont toujours été commémorés, ils seront désormais honorés sur leur sol.

SOMMAIRE

- **LE MOT DU MAIRE** p. 1
- **CULTURE** Etape de l'écriture Provençale. p. 2, 3
- **PATRIMOINE** la collégiale, une édification difficile. p. 4, 5
- **INTERVIEW** Alain Foresto, le monsieur cinéma à Lorgues. p. 6, 7
- **REFLEXION** Les grands fléaux sont-ils immuables, *an 1013, an 2013, quel changements ?* p. 8, 9, 10, 11, 12
- **SCIENCES** Le gaz de schiste. p. 13, 14
- ***Particularités de la propriété intellectuelle.*** p. 15
- **HISTOIRES VECUES** l'épervier et le perroquet. Du haut de la fontaine de la Noix. p. 16, 17
- **HISTOIRE** Où la ville de Lorgues héberge un singulier personnage. p. 17
- **TECHNIQUE** Et si nous parlions de la voiture électrique. p. 18
- **DETENTE** ***La recette - La grille d'Antoine.*** p. 19
- **L'ANNUAIRE DE V.A.L.** p. 20

Notre ami Michel Charrot vient de perdre son épouse Claudette, Nous partageons sa douleur et lui adressons ainsi qu'à toute sa famille, notre amitié.
Les rédacteurs de VAL.

VAL N°120 bleu.qxd 25/04/2014 10:49 Page 2

Etapes de l'écritu

C'est bien le latin qui est à l'origine commune de toutes nos langues romanes, la française y compris. Il n'y avait, comme vraies « frontières » que le flamand et l'alsacien (d'origine germanique), le breton (d'origne celtique) et le basque (d'origine lointaine et inconnue).

La Provence, de son côté, n'avait pas attendu Jules César ; un demi siècle avant, elle était déjà romanisée et, sous le nom de Provincia Narbonnensis, avait déjà une bien belle capitale : Aquae Sextie, que nous appelons aujourd'hui : Aix-en-Provence. Protégée militairement sur le Nord, et ouverte maritimement vers le sud, cette région parlait latin, tout comme le fit le reste de la Gaule après sa conquête.

Mais cette latinisation, perturbée d'ailleurs par des invasions successives (Wisigoths, Burgondes, Francs…) évolua dans des modalités diverses selon les régions, et le « latin vulgair» se modifia aussi différemment au nord et au sud, annonçant la première distinction entre ce qui allait devenir la langue d'oïl et la langue d'Oc. Cette dernière regroupant, sous le nom d'Occitanie, le gascon, le catalan, le languedocien, et le provençal.

Ce provençal dont la différenciation fut accentuée par le rattachement de cette région au royaume de France. Elle était alors beaucoup plus vaste que le découpage actuel, elle comprenait la rive droite du Rhône, la Drôme, le sud de l'Isère et le Piémont. Et surtout elle possédait déjà une identité linguistique, répandue alors par des troubadours et utilisée parfois comme mode administratif, même à la cour du Pape à Avignon.

Il fallait donc l'Ordonnance de Villers-Cotterets par François 1er (1539) pour rendre obligatoire pour tout le « royaume » le langage d'une seule province : le français. Et il fallut quatre siècles pour que cela se réalise, dans l'écrit sous l'ancien régime, dans l'oral après la révolution.

Le provençal n'était pas alors qu'un simple « patois » diffusé (avec succès d'ailleurs) par les troubadours, mais un véritable dialecte, susceptible de porter des idées, capable d'exprimer des sentiments et possesseur déjà d'une qualité d'expression. Les quelques manuscrits retrouvés des poèmes des troubadours en sont l'émouvante illustration. Mais il faudra attendre la fin du XVIème siècle pour assister à Aix à l'apparition de textes consistants et variés. Le plus célèbre est dû à Louis Belaud (de la Belaudière !) joyeux viveur et mercenaire à l'occasion. C'est à lui que l'on doit le premier « livre » sorti des presses de Marseille, en 1595, et qui s'intitule « obros et rimos prouvençalos » et où l'on trouve pêle-mêle des imitations heureuses de la Pléïade et des poèmes aux accents discrets, joyeux ou douloureux . Mais il n'est pas le seul : les notables et les gens de justice aixois font, à leur tour, « imprimer » leurs œuvres. Le plus célèbre étant Claude Bruys, fort apprécié pour la gaillardise de son « Jardin deys musos prouvençalos » (1628).

Au siècle suivant, c'est surtout Avignon qui prend le relais, dans un registre différent, influencé par la cour Papale, mais dans la fidélité à la langue populaire. Le nom qui émerge à

Louis Belaud

C'est à lui que l'on doit le premier « livre » sorti des presses de Marseille, en 1595

VAL N°120 bleu.qxd 25/04/2014 10:49 Page 3

iture provençale

cette époque fertile, est celui de Nicolas Saboly. A la fois musicien et écrivain, il est surtout connu par ses noëls provençaux, publiés en 1669, qui sont de purs joyaux et dont certains sont encore chantés de nos jours. On peut y remarquer la justesse de l'expression et apprécier la synthèse entre la pensée religieuse du temps et des aspirations politiques du petit peuple.

Le XVIIIème siècle s'avère plus réservé. Il convient tout de même de citer un marseillais, Toussaint Gros, qui fit paraître, en 1734, un « recueil de poésies provençales » qui fut réédité en 1763, ce qui traduit un succès certain, que justifie fort bien sa langue savoureuse. On remarque aussi Jean-Baptiste Coye, un arlésien, qui se fit connaître par son « Délire » (1741), un long poème qui est presque une épopée, mais surtout, par sa passion pour la langue provençale.

La période de la révolution, mobilisée tout autrement, n'apporta pas de nouveauté littéraire et ne suscita pas d'émergence remarquable. La parole dominait. Mais c'est peut-être de là que l'on constate, dans les écrits de l'époque, l'apparition du parler de chacun et de chaque jour, avec en corollaire, une pratique orthographique simplifiée. C'est une « écriture de parole » et il va revenir à Mistral d'apporter, à ce lent travail de maturation collective, la touche du Maître.

Il n'est pas possible de résumer ici le parcours de Frédéric Mistral,, ce personnage hors du commun. On ne peut que l'évoquer, en espérant un autre article. Né en 1830, dans une famille rurale de Maillane, il fit des études de droit. Mais, amoureux de son pays, il se lança aussitôt dans l'action. Deux écrivains lui avaient préparé le terrain : le marseillais Victor Gélu, dont les « chansons » célèbrent le petit peuple et Joseph Roumanille, auteur des facétieux « contes Provençaux » aux surprenantes utilisations du langage populaire. Ce dernier devint l'assistant de Mistral, dès que celui-ci créa sa première structure militante : le FELIBRIGE en 1854, action qui se développa à travers des réunions et des publications de périodiques en provençal, comme « l'Armana Prouvençau » et le journal « l'Aïoli ». Mais celà ne l'empêchait pas d'écrire et de recevoir, en 1904, le prix Nobel de Littérature.

De l'abondance de son oeuvre c'est « Mirèio » (1859) qui le fit le plus connaître du public ; c'est une étonnante épopée, qui fut louée par Lamartine et mise en musique par Gounod. Par contre, au service de la langue, c'est un « Trésor dou Félibrige » (1879), dictionnaire monumental des parlers d'oc contemporains, qui s'avéra le plus important.

Frédéric Mistral

Le dynamisme de Mistral, a été un puissant catalyseur pour les lettres provençales

La présence et le dynamisme de Mistral, ont été un puissant catalyseur pour les lettres provençales incitant des personnalités connues, originaires du midi, à taquiner la muse dans la langue de leur enfance. Belle époque pour une langue, comme pour une presse rédigée en provençal.

Avant sa mort (1914) il avait affirmé que « l'âme d'un pays rayonne, manifestement avant tout dans sa langue, puis dans son geste ». La floraison provençale qui suivit lui donne raison. Mais on touche là un autre sujet, qu'il faudra bien aborder puisqu'il débouche sur une seconde langue au bac et à des chaires en université. ●

Jacques GAUNEAU

Etayage :
Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du midi – A. BRUN. Paris 1923
La langue française en Provence, de Louis XIV au Félibrige – A. BRUN. Marseille 1927.

VAL N°120 bleu.qxd 25/04/2014 10:49 Page 4

La Collégiale une édification difficile

Dans sa « Notice historique sur l'Eglise de Lorgues » datée de 1863, le Docteur Cordouan aborde les principales étapes de l'édification de la Collégiale entre 1704 et 1729.

Il décrit plus particulièrement :

le lourd impact financier de cet investissement sur la gestion de la communauté

les relations difficiles entre la communauté et l'Evêque de Fréjus ainsi qu'avec la royauté

les vicissitudes du chantier (malfaçons, remplacement d'architectes, sauvegarde du projet pendant les périodes d'interruptions)

l'implication directe de la population dans la fourniture des matériaux

et enfin le souci permanent de la communauté lorguaise de rechercher les compromis pour faire aboutir le projet.

Extraits :

1704 : c'est par un élan général de la population et de ses Consuls, que la communauté lorguaise consentit un effort long, tenace et coûteux: la construction de la collégiale St Martin.

1706 : les fabriciens et les personnes nommées pour surveiller les travaux firent faire un rapport d'estimation de qualité de la bâtisse. Ce rapport conclut au rejet des travaux réalisés jusqu'à ce jour, (la poursuite du chantier et les architectes sont remis en cause).

1711 : le Maire fut autorisé à passer un contrat avec l'architecte Pomet. Cette délibération engageait la ville et allait exiger d'elle de grands sacrifices pendant de longues années.

La lecture de la littérature sur l'histoire de la Collégiale St Martin, permet de bien comprendre l'attachement des Lorguais à cet édifice religieux ainsi que la nécessaire vigilance à apporter à son entretien.

« Il sera fourni par Messieurs de la Communauté tous les matériaux nécessaires pour la construction de la dite paroisse à pied d'œuvre ».

1715 : le financement du projet devient de plus en plus difficile, les travaux continuent au ralenti.

L'évêque de Fréjus (futur Cardinal de Fleury) hésite à continuer à participer au financement et écrit au Conseil Lorguais :

« Mais vous voulez bien encore que je vous dise que vous avez entrepris un trop grand ouvrage « .

1718 : la situation était des plus critiques, le but de la Communauté était d'empêcher la ruine de la construction encore exposée aux injures du temps.

Les trésoriers généraux du Roy exigèrent le paiement des sommes qu'ils réclamaient en vain. Les Consuls de Draguignan arrivèrent à Lorgues avec l'ordre d'emprisonner les douze habitants de Lorgues les plus imposés « manu militari ».

1719 : Une circonstance heureuse permit aux fabriciens de donner une nouvelle impulsion aux travaux…(don indirect de l'Abbé de Vintimille, ancien chanoine de la collégiale).

1722 : l'église est entièrement couverte et le clocher terminé, mais l'accord était rompu entre la Communauté et l'architecte Pomet. Ce que celle-ci reprochait à l'entrepreneur c'était la lenteur des travaux, la mauvaise qualité de la bâtisse et certains vices de construction.

L'opinion générale, dans les pays circonvoisins était que l'on ne parviendrait jamais à achever cette construction, et que celle-ci serait la ruine de la Communauté.

1725 : le Conseil eut raison de faire taire ses ressentiments contre Pomet, et décida d'un Capage pendant 6 ans. Cet impôt atteignait tous les habitants selon leur

La collégiale Saint-Martin

position sociale, leur fortune et leur profession.
1726-1729 : les travaux furent repris et continués avec beaucoup d'activité.
De nouveaux litiges apparurent entre la Communauté et Pomet, mais la communauté privilégia toujours la recherche d'accord amiable et la fin au plus vite des travaux.
1729 : dans le courant du mois d'Août, l'Evêque de Fréjus vint procéder à la bénédiction du monument.
Le Docteur Cordouan conclut « Nos pères ont souffert à cette époque de tous les maux qui peuvent atteindre les hommes réunis en Société : guerre, famine, peste, procès, ruine financière de la Communauté ; rien n'a manqué aux épreuves qu'ils ont eu à subir, mais aussi rien n'a pu les détourner du but de leur sacrifice. J'ai été saisi de voir ce zèle, ces efforts soutenus pendant des temps si malheureux ».

Dans son livre : « Lorgues Cité franche de Provence » (1972) Louis Nardin revient essentiellement sur :
- les difficultés de la ville à assurer le financement.
- la longue période qui sépara la bénédiction du monument de sa consécration
Extraits :
1717 : la ville faisait flèche de tout bois pour subvenir aux dépenses : emploi du capital de legs, emprunts divers, et se trouvait néanmoins sans cesse aux abois, ne pouvant tenir ses engagements.
Quelques travaux de finition se poursuivirent pendant quelques temps. La décoration intérieure fut remise à plus tard.
1788 : la bénédiction de l'église avait été faite en août 1729 mais la consécration ne fût effectuée que le 15 juin 1788 par l'évêque Emmanuel de Beausset de Roquefort.

Dans son guide illustré : « Collégiale Saint Martin Lorgues » (1981) Christian Delseray revient sur les difficultés de réalisation et les restaurations récentes :
Extraits :
1704 : l'emplacement choisi fut au sud-est de l'agglomération. Il fallut détruire plusieurs immeubles et niveler un terrain en déclivité…
1975-1979: la Restauration, l'usure du temps, l'entretien inégal, les faiblesses d'origine, le tassement des maçonneries, et d'autres raisons provoquèrent des désordres architecturaux. En 1965, l'architecte Aujard concluait à la stabilité médiocre des parties hautes en raison de la faiblesse relative des arcs-boutants. Les solutions « lourdes » (chaînage en béton armé) ne furent pas retenues.
En 1973, le rapport Colas aboutissaient aux travaux actuels en trois tranches :
Réfection des toitures
Réfection de la deuxième travée
Étanchéité des contreforts et du clocher.
Conclusion : Les extraits ci-dessus montrent l'attachement des lorguais à leur collégiale, la plus grande du Var après celle de Saint Maximin.
La photo ci-jointe des fenêtres placées sur la façade sud de la Collégiale prouve un certain déplacement du monument. La fermeture de l'accès à la collégiale décidée récemment suite à des désordres architecturaux semble être une décision sage. En attendant le rapport des experts, l'Association des Amis du Vieux Lorgues et de Saint Ferréol lance une souscription afin d'alerter et d'impliquer les lorguais dans la remise en état à venir de leur Collégiale. ●

François LENGLET

Alain Foresto
le Monsieur cinéma à Lorgues

Ce multi-passionné, géomètre de formation, sourit aux anges dans la petite pièce dédiée à la projection au cinéma Jacky Mathevet.

Toute la déco vient de changer ! Matériel neuf où ordinateurs, disques durs et autres « racks » empilés ont remplacé les grandes roues des bobines 35 mm d'antan. Une évolution obligatoire dans l'univers toujours en mouvement (on parle de cinéma) et dévoreurs de capitaux qu'est la projection cinématographique. Un investissement de 85 400 € : une grosse subvention du CNC (Centre National du Cinéma), une aide pécuniaire non négligeable de la Mairie de Lorgues, un coup de pouce du Département, et les fonds de poches de ses amis passionnés au sein de l'Association CinéBleu, un peu plus d'un an le temps de boucler tout cela, et depuis quelques mois les projections repartent. Alain est partout : derrière la caisse (c'est quand même là le nerf de la guerre), debout dans sa petite salle pour «lancer» les disques durs, et aussi à courir les associations pour promouvoir, attirer le public par le biais d'affiches et de bandes annonces … *« La technique a changé, mais un film reste un film ! »*. Son crédo, la valorisation du cinéma en milieu rural, est une occupation à temps plein pour ce retraité énergique. Les bandes annonces (ces petits extraits de films que l'on diffuse en salle avant le « grand film ») *je ne les fais plus avec des collages en super huit, mais en programmant sur l'ordinateur. Le but est le même, susciter l'intérêt pour faire revenir le spectateur, d'abord il faut adapter la bande annonce au public qui est dans la salle, plus quelques ficelles, comme régler le son un poil plus fort, avoue-t-il tout sourire. Je jongle avec 4 autres salles où je partage mon temps, deux assez proches et deux dans les Bouches du Rhône, je rencontre des associations, des groupes de personnes qui souhaitent une séance « à la demande »* (journée de la femme, enfants du CLSH, une projection en extérieur est à l'étude avec le service culturel de Lorgues pour cet été).

Justement pendant que je réalisais cet entretien une dizaine d'élèves internes de la cité scolaire de Lorgues se sont présentés. La responsable du groupe m'a confiée : *« Pour nous ce cinéma à Lorgues c'est formidable, on s'arrange avec M. Foresto et il nous fait une séance spéciale. Tout le monde s'y retrouve, un petit prix négocié, et une diffusion à la carte pour nos ados »*, par exemple ce soir là le film de Rémi Gaillard, trublion internaute roi de la vidéo gag sur YouTube…

« On peut tout faire avec le numérique, j'ai mis à peine plus d'une semaine pour m'y habituer, confesse notre projectionniste en ouvrant une armoire métallique, regardez, j'ai là stocké et en charge 144 paires de lunettes 3 D ».

Cette salle de projection ressemblerait-elle plus à une salle blanche informatique qu'à un lieu de diffusion de culture ? Alors j'ai posé cette question : « Titre d'un film italien réalisé en 1989 avec Philippe Noiret et Jacques Perrin, Grand prix du jury au festival de Cannes cette même année ? ».

Sans hésiter, Alain a répondu « Cinéma Paradiso ».

C'est cela aussi un Monsieur Cinéma ! ●

Frédéric TENDILLE

Contact : cinebleu@yahoo.fr, vous inscrire et recevoir par mail les programmations à venir. Citons au coté d'Alain Foresto, Cécile et Hélène Asnagli, ses indispensables petites mains !

Les grandes étapes de l'évolution du Cinéma

1895 Premières projections des frères Lumière : La sortie des Usines Lumière étant le premier film du « Cinématographe ».
1927 à 1934 Passage au cinéma parlant.
1930 à 1950 Passage à la couleur grâce aux procédés Technicolor puis Eastmancolor.
1952 Passage aux écrans larges dits panoramiques pour concurrencer la télévision (apparue fin des années 1940). Rapport largeur/hauteur de 2.55 :1 (CinémaScope)
1970 Introduction du son Dolby
1980 Apparition des premiers effets spéciaux numériques, Star Wars de Georges Lucas.

Au Cinéma, les bobines ont disparu !

Le film celluloïd a été utilisé pour tourner, diffuser et projeter des films depuis plus de 100 ans. L'industrie du cinéma est aujourd'hui au seuil du plus grand changement de son histoire : le passage de la bobine argentique au numérique. Notons que curieusement le terme argentique est apparu il y a une vingtaine d'années à peine, quand le besoin s'est fait sentir de distinguer la pellicule classique (vocabulaire de la chimie faisant référence aux agrégats d'argent utilisé pour l'émulsion photographique) d'une image dite « numérique ».

Le cinéma numérique se réfère à la production et à la diffusion d'œuvres cinématographiques sous un format numérique normalisé. Les longs métrages sont distribués sur support physique (disque dur) en attendant les déploiements de technologies de diffusion autour de satellites et réseaux de télécommunication. Ils sont projetés au moyen d'un projecteur numérique spécial et non d'un projecteur conventionnel (35 mm), couplé à un serveur de contenus « D-Cinema ». Ces contenus sont des fichiers DCP (Digital Cinema Package) stockés sur les disques durs du serveur et remplacent dans le monde numérique les bobines de film argentique.

A la question : le numérique est-il vraiment supérieur à la pellicule ? Pour des millions de cinéphiles du monde entier et des réalisateurs aussi célèbres que George Lucas et Steven Spielberg, la réponse est un « oui » sans réserve.

Projecteur numérique

Lorsque vous regardez un film numérique, vous le voyez tel que ses créateurs voulaient qu'il soit : avec une incroyable netteté et des détails précis. Dans une gamme comprenant plus de 35 billions de couleurs (billion = mille milliard). Et que vous regardiez ce film lors de sa première ou des mois après, sa qualité restera toujours égale, les films numériques étant à l'abri des éraflures, de la décoloration, des sauts et des scintillements auxquels le film non numérique est sujet lors de projections répétées.

Le Digital Light Processing (DLP) Cinéma

Les puces DLP cinéma sont aux projecteurs numériques ce que les puces Intel sont au monde de l'informatique. Ces puces développées par Texas Instruments sont au cœur des projecteurs de cinéma numérique de trois des principaux fabricants mondiaux : Barco, Christie et NEC.

La surface d'une puce DLP Cinéma se compose de micro-miroirs : il y a environ 2 millions sur une puce 2K et 8 millions sur une puce 4K, soit autant de micro-miroirs qu'il y a de pixels dans une image. Ces micro-miroirs sont mobiles. Ils oscillent sur leur axe renvoyant plus ou moins de lumière vers l'écran selon leur position.

Un projecteur numérique fonctionne avec trois puces DLP cinéma. Un prisme installé à l'intérieur du projecteur, en amont des trois puces DLP, filtre la lumière de manière à séparer les trois couleurs primaires (rouge, vert, bleu) et à envoyer chacune d'elles vers l'une des puces. Ainsi une puce DLP est affectée à la gestion du rouge et ce sont les oscillations de ses micro-miroirs qui déterminent la quantité de rouge des pixels réfléchis sur l'écran. Les trois puces sont réglées de manière à ce que les pixels qu'elles envoient vers l'écran se superposent exactement. Cette superposition d'une certaine quantité de rouge, de vert et de bleu donne sa couleur définitive à chaque pixel projeté sur l'écran. ●

F. T.

Sources : Documents Texas Instruments et NEC.
Articles techniques sur Internet.
Site du CNC.

1990 (années) – Développement des technologies numériques ; **1992** (son Dolby Digital); **1996** (caméra DV) ; **1997** (DVD), et développement de la VOD sur internet.
1999 Premiers tournages et exploitation en salle en numérique complet ; Star Wars épisode 1 : La Menace fantôme.
2003 à 2008 Développement des technologies DLP (Digital Light Processing) à partir d'un circuit intégré conçu par Texas Instruments.
2009 Projections de films de cinéma en relief (3D) : Avatar de James Cameron (parmi les plus connus)
2009 Fin de la fabrication de la pellicule Kodachrome après 74 ans d'existence.
2013 Le DLP cinéma (résolution 2K puis 4K) est généralisé sur pratiquement tous les écrans.

VAL N°120 bleu.qxd 25/04/2014 10:49 Page 8

Les grands fléaux sont-ils immuables ?

An 1013, an 2013 quels changements ?

Notre société est inquiète. Tout évolue si vite : la technologie, le virtuel, les mœurs, l'éducation, l'urbanisation, la santé et la durée de vie, les moyens d'information, la mondialisation… *Un grand historien Jacques Duby**, s'est livré à un examen des comportements entre « l'an 1000 et l'an 2000 ». Pour cela, il a divisé son étude en cinq grandes peurs :

la peur de la misère ; la peur de l'autre ; la peur des épidémies ; la peur de la violence ; la peur de l'au-delà.

Maîtrisons-nous mieux les risques et les craintes de 1013 en 2013 ? 1013, c'est la féodalité. Mais entre Philippe Auguste (1180-1223) et Henri IV (1589-1610) deux grands rois de France, hormis l'agrandissement du royaume, l'état économique a peu changé.

Alors qu'entre la 1ère révolution industrielle (1860), et l'actuelle révolution du numérique, en quelque 150 ans, c'est une véritable révolution scientifique et technologique, complétée depuis les années 2000 par l'ouverture à la mondialisation. A l'évidence, on vit mieux en 2013 qu'en 1013 : l'électricité contre la lampe à huile ; des machines sophistiquées contre une paire de bras et un mulet ; 85 ans d'espérance de vie contre 40 à 50 ans ; la recherche médicale et les soins contre l'ignorance des causes des maladies ; des horaires fixes et des temps de repos contre le travail sauf le dimanche du lever au coucher du soleil ; le troc et le commerce planétaire contre la famine ; le social contre la misère ; la loi et la science contre le surnaturel ; la communication contre l'isolement...

Oui, nous vivons mieux mais nos craintes ont-elles disparu ? D'autres fléaux apparaissent. La peur du lendemain est de retour !

Les grandes peurs en l'an 1013	Les grandes peurs en l'an 2013
●●●	●●●

1013

La peur de la misère

A l'an 1013, le monde était essentiellement rural. Les gens vivaient dans une extrême pauvreté. Presque tous les outils agraires étaient en bois. La terre mal travaillée donnait un rendement très faible : pour un grain semé, il en était récolté trois à cinq. Il y eut des années terribles. On rapporte qu'en 1033 en Bourgogne : « *Il avait tellement plu que l'on ne put faire les semailles. Pluie, pluie, pluie. Au bout de la troisième année, on mangea le peu de semailles. On vida les trésors des églises pour acheter du grain. Puis on mangea les herbes et les chardons, les rongeurs, les oiseaux, les serpents, les gens déterrèrent les cadavres...* » C'était la famine. Les paysans étaient écrasés par un petit groupe d'exploiteurs, hommes d'Eglise et hommes de guerre raflant le surplus sinon la totalité des récoltes.

On vivait dans la peur du lendemain. La peur permanente de manquer est à l'origine de la *sacralisation du pain : jeter du pain était un sacrilège.* En revanche, il existait entre pauvres des relations de solidarité qui faisaient que le peu de récoltes était partagé. Le seigneur ouvrait ses greniers, il était persuadé que c'était son devoir. On était très pauvre mais ensemble. Les hommes vivaient en groupe dans une pièce unique, dormaient serrés dans le même lit. C'était sécurisant.

Il n'y eut pas de révoltes importantes car rapidement la France fut emportée dès 1040 par un mouvement de croissance : dès 1100, la présence d'un forgeron dans les villages et les outils en fer permirent un rendement de 1 à 8. La population augmenta, passant de 8 millions en 1000 à 20 millions en 1300. Si la surface agricole s'étendit, les villes s'agrandirent. C'est dans les faubourgs faits d'abris précaires (sorte de bidonvilles) que se déplaça la misère. Les hommes de Dieu appelèrent à vivre selon l'Evangile. François d'Assise (1186-1226) décida de vivre pauvre parmi les pauvres. Avec François, l'Eglise marqua un tournant, créant des ordres de charité dont les hôtels-Dieu.

2013

En 2013, craint-on encore la misère ?

La France est devenue à 80% urbaine : on ne peut plus compter sur son petit coin de jardin et ses poules pour subsister. C'est toujours dans les villes que sévit la plus grande pauvreté. L'homme n'est qu'un minuscule rouage dans la division du travail et une crise prive d'emploi des millions de travailleurs, donc de revenu et de capacité à se nourrir correctement. Notre société est devenue mercantile : elle crée des riches et des pauvres : en France, plus de 8 millions de gens sont en dessous du seuil de pauvreté. Notre société intelligente et inventive a créé de nouveaux besoins, voire de nouvelles tentations dont il faut assumer la charge : factures d'énergies, crédits, loyer, automobile, loisirs, impôts et taxes… Aujourd'hui, la faim ne viendrait pas d'un déséquilibre entre la demande et l'incapacité de produire, mais d'un déséquilibre entre la production et l'incapacité d'acheter. L'économie est devenue planétaire, empêchant la famine mais cela a un coût. On peut parler d'exclus ou en cours d'exclusion par rapport aux richesses disponibles. Comme nos ancêtres, nous vivons dans une angoisse permanente : « *est-ce que moi-même, est-ce que mes enfants, n'allons pas être demain sans travail, sans domicile fixe, nourris aux « restos du cœur » ?*. Nos ancêtres étaient solidaires. Notre société plus impersonnelle a mis en place une solidarité d'Etat, acquise par le mouvement social et complétée par le mouvement associatif de solidarité : l'aide au logement, des allocations diverses, l'aide associatif (les « restos du cœur », le Secours Catholique, le Secours Populaire...), le remboursement des actes médicaux...Ce sont autant de fonds alimentés par les cotisations sociales, les impôts divers, la TVA, ce que nous appelons globalement la fiscalité. Nous alimentons collectivement par la mutualisation nos assurances et la solidarité. C'est un grand progrès par rapport à l'épargne individuelle. A la charité du Moyen Age, nous avons substitué des branches organisées de solidarité.

Attention, la crise économique rend plus aléatoire ces sources d'entraide. Nous le vivons au quotidien.

La peur de l'autre

A l'an 1013, les populations d'envahisseurs et de migrants (étrangers) ont toujours fait peur. Etaient considérés comme étrangers tous ceux n'appartenant pas à la communauté chrétienne : le païen, le musulman et le juif, les hordes venues de l'Est (Magyars), pillant, enlevant bétail et femmes.

En 2013, a-t-on encore la peur de l'autre ?

Si le XXIème siècle, minimise les frontières, les mentalités ont peu évolué. L'hexagone reste la référence du droit acquis sans tenir compte des traités européens ni de la mondialisation. Aussi le migrant est-il toujours mal toléré. A la moitié du XXème siècle, Polonais, Italiens, Espagnols réussirent

Au 10ème siècle déjà, les Vikings remontant les fleuves, se sédentarisèrent l'hiver dans les estuaires permettant les échanges commerciaux, troquant des peaux et des fourrures contre du vin, cherchant à s'intégrer à la religion chrétienne (baptême de Rollon en 911 ?). Puis vinrent les Sarrasins contrôlant le rivage méditerranéen et lançant des expéditions en Provence à partir du Fraxinet (La Garde Freinet). Ils furent chassés définitivement vers 970. Ces musulmans venus d'Andalousie, apportèrent la culture, en particulier la médecine par leur connaissance du corps humain et des plantes. Certains firent souche.
Aux invasions relativement pacifiques des grands blonds au nord et des bruns frisés au sud, la crainte venait principalement des exactions de la redoutable soldatesque, des bandes armées saisissant, pillant, violant, laissant derrière elles ruines et famine.
Les Juifs à qui l'on attribuait tous les phénomènes maléfiques vivaient regroupés dans des ghettos. Beaucoup de villages du sud de la France ont une rue « juiverie » ou un quartier juif. Ils vivaient du commerce, de l'artisanat et de la banque.

Oui, nous vivons mieux mais nos craintes ont-elles disparu ?

une intégration rapide sinon facile (les « *Polaks* » dans les mines, les « *Ritals* » dans le bâtiment). L'immigration de seconde génération, pour l'essentiel d'origine « arabe » ou africaine, majoritairement musulmane, voire intégriste, peine à s'assimiler, cantonnée dans de véritables ghettos que sont les banlieues au nord de Paris (le 9-3) ou de Marseille. Au XXIème siècle, ces migrants dérangent Pourquoi ?
1- la crise touchant l'emploi, le logement.
2- les menaces d'un islamisme intégriste et du communautarisme.
1) L'immigration et la crise. L'Europe occidentale attire des hommes et des femmes venant d'Afrique et d'Asie, fascinés par de meilleures conditions de vie, traversant la Méditerranée, au péril de leur vie. D'autres migrants franchissent les frontières de l'Europe (espace Schengen). Ce sont des « travailleurs détachés ». Ils seraient 200 000 (officieusement le double), dans le transport, le BTP, l'agroalimentaire, tous victimes du dumping social, payés au minimum. Les uns et les autres pèsent sur l'emploi alors qu'il y a déjà plus de 3 millions de chômeurs.
2) Dans un pays laïc comme la France sans réel tabou religieux, l'Islam « dur » fait peur par sa détermination à imposer ses règles et coutumes. Alors que le Coran devrait enseigner un islamisme modéré, la xénophobie contemporaine fait craindre une perte d'identité culturelle propre à une France réputée terre d'accueil. Lourde tâche pour l'Education nationale en charge d'apprendre à vivre ensemble, dans un Etat de droit respectueux de la liberté de penser, de s'exprimer et de pratiquer sa religion.

La peur des épidémies

Si l'état sanitaire était déplorable, la population se défendait contre les miasmes par son système immunitaire. En revanche, elle était très démunie quant aux moyens de guérir. Exemple d'ignorance : un mal terrorisait les communautés : c'était le mal des ardents ou feu de Saint-Antoine. Nous savons maintenant que cela résultait de la consommation de l'ergot du seigle (un champignon fixé sur les épis) présent dans la farine. Selon un chroniqueur de Cluny, « *C'est un feu caché qui s'attaque à un membre, qui le consume, qui le détache du corps. En l'espace d'une nuit des hommes sont complètement dévorés par cette affreuse combustion* ». On ignorait la cause et le remède. Alors, il était fait appel à l'Eglise. Devant un mal inconnu, la terreur était immense, le seul recours était le surnaturel. Les épidémies, c'étaient des morts, beaucoup de morts. Le mal évoluait puis régressait parce que le corps immunisé avait appris à se défendre. On ne peut parler de

En 2013, craint-on les épidémies ?

En 2013, dans le monde occidental, les grandes épidémies du Moyen Age, ont été identifiées et soignées, voire éradiquées, à condition d'y mettre les moyens de protection. Le XXème siècle, par la recherche, par l'hygiène, par l'amélioration du logement, par la vaccination, par la mise en place de plans sanitaires, par des campagnes d'information et de prévention a permis d'éviter les risques épidémiques. Cependant, nous n'en avons pas fini avec les épidémies : le SIDA, maladie contenue en Europe par des campagnes d'information et par les médicaments, atteint plus de soixante dix millions d'individus en Afrique. Le SIDA fait peur ! Tant qu'il subsistera des foyers de contagion sur la planète, le risque épidémique existera toujours (la lèpre, le paludisme…). Souvenons-nous de l'affolement suite aux risques de la grippe H1N1, de la vache folle…Contrairement au Moyen Age, les chercheurs coordonnent leurs efforts pour identifier les causes des maladies et à plus ou

catastrophes sanitaires, jusqu'à l'épidémie de grande peste noire en 1348 qui tua rapidement en Europe entre le tiers et la moitié de la population.
Autre fléau : la lèpre alors très mal identifiée. Là encore, comme il n'y avait pas d'explication, la lèpre était considérée comme le signe distinctif de la déviance sexuelle. Sur le corps de ces malheureux, se reflétait la pourriture de leur âme. Alors, les lépreux étaient isolés, enfermés et nourris dans des léproseries.
Contre les épidémies, on recourait à la prière et aux fumigations de grandes quantités d'herbes brûlées, pensant assainir l'air.

La peur de la violence

La société médiévale était un monde de violence. On préférait voir les chevaliers (les blousons noirs de l'époque) partir en croisade avec des mercenaires, plutôt que de les voir semer la terreur, piller les récoltes et rançonner les villages. Les distractions ou le sport, c'était la guerre. Les tournois servaient d'exutoires dans une société extrêmement brutale. Les chevaliers et les militaires enrôlés, considérés par les paysans comme des agents du démon, assuraient leurs soldes par le pillage, au point que l'Eglise et les princes instituèrent « la paix de Dieu » par une codification d'interdits sous peine de damnation : « *Vous ne devrez plus vous battre dans les environs des églises lieux d'asile ou quiconque peut se réfugier. Vous ne pourrez plus vous battre certains jours de la semaine, en mémoire de la passion du Christ. Pas de guerre le vendredi ni le dimanche…Vous ne devrez pas attaquer les femmes nobles, ni les prêtres, les marchands et les moines* ». Cela laissait toute latitude de dépouiller les paysans, de violenter les femmes du peuple, de piller et d'incendier les villages.
Les coutumes étaient patrimoniales. La richesse venant de la terre, pour en éviter la division, on ne mariait qu'un seul garçon. Les autres étaient contraints de courir en bande l'aventure militaire, seule source de subsides. Les hommes de guerre vivaient sur le pays. Dès le 13ème siècle, la violence était moins diffuse, car s'exprimant sous forme de guerre entre les Etats.
Seule l'Eglise, armature principale de la société, pouvait limiter la violence. Elle cherchait à rétablir sur terre, l'ordre régnant dans le Ciel. Les rois, lieutenants de Dieu sur terre par le sacre étaient chargés de maintenir la paix et la justice et de protéger l'Eglise et le peuple. Progressivement la chevalerie se transforma en un ordre quasi religieux qui amena aux croisades : les moines soldats de l'Ordre des Templiers.

moins long terme trouvent les remèdes. Les Etats ont mis en place des organismes de surveillance et d'intervention dont l'Organisation Mondiale de la Santé.
Il n'y a pas que les risques épidémiques pour faire peur : le cancer, les maladies cardio-vasculaires, l'état dépressif… lesquels seraient consécutifs à notre vie trépidante et stressante, à l'alimentation, à l'air respiré, au tabac et à l'alcool, au manque de sport… Les risques de cancer sont un véritable fléau mental pour l'homme moderne, inquiet au moindre bobo.

En 2013, craint-on encore la violence ?

La délinquance fait peur : vols à la tire, vols à main armée, attaque contre les forces de l'ordre, grand banditisme. Emportée dans une spirale de violence, la petite délinquance s'exprime aussi dans la cour de l'école ou à proximité des établissements scolaires par le racket. Un sentiment d'insécurité touche toutes les générations, particulièrement les plus âgées. Notre société est devenue violente. Il ne se passe pas de jour sans que la presse écrite ou parlée fasse état de disparitions, de crimes, de maltraitance contre des enfants, de vols contre des commerçants. Le 9-3 ou Marseille devenue l'un des abcès de fixation de la France apeurée (« c'est la cité des mauvais coups, la crapule ici est sur ses terres » disait Albert Londres en 1927) font le miel des journalistes. La population de ces quartiers, en subit collectivement le préjudice (ex : les voitures incendiées sans discernement). La violence frappe toujours les plus pauvres. Rien n'a changé par rapport à 1013 à la différence de la présence de forces de l'ordre (insuffisantes), d'un juge et de sanctions. Et toujours, dans la tête de beaucoup, le délinquant est basané, appartient à une mafia, roule en Mercedes, corrompt les faibles. Où se situe la faute ? On parle d'ordre moral bafoué. Mais quelle morale ? Celle d'une urbanisation et de promiscuité mal maîtrisées? Celle d'un chômage aggravé : le quart des 18/24 ans sont en recherche d'emploi. Notre société n'a pas l'exutoire des croisades ni la parole d'une l'Eglise désertée, raisons pour lesquelles on se tourne vers l'éducation et les enseignants à qui l'on reproche sans réfléchir de ne pas en faire assez. La violence est partout à des degrés différents : entre les mains de l'automobiliste, dans la réaction brutale du salarié à qui il est annoncé la liquidation de son entreprise et la perte de son emploi. En fait, il faudrait plus parler d'insécurité. La violence n'est pas collective, elle est le fait d'individus, voire de bandes limitées.

2013

La peur de l'au-delà

L'homme du Moyen Age possédait la certitude de ne pas disparaître. Rien ne s'arrêtait et tout se poursuivait dans l'éternité. Le jugement, le châtiment de l'au-delà et les tourments de l'enfer étaient plus redoutés que la mort. L'art médiéval en fait une large représentation. L'enfer était la menace la plus virulente présente dans tous les esprits et l'on tentait d'échapper à la damnation par tous les moyens : prières, pénitences, actes de générosité, talismans, les croisades.

Nul ne doutait qu'il y avait dans l'univers une partie invisible. La vie se prolongeait après la mort et les morts étaient toujours associés aux vivants dans les cérémonies. Dans tous les milieux, la mort était sacralisée : transport et veillée funèbre du corps dans l'église, banquet en présence de la famille et des gens du pays, sous la présidence de celui dont l'âme était partie ailleurs. Les pauvres des environs se rassemblaient et on leur servait à manger, bénéficiant une dernière fois de la générosité du mort. Selon certaines régions, ces rites se pratiquent encore. Avec ce cérémonial, la mort n'était pas une bascule brutale dans les ténèbres.

En 2013, a-t-on encore la crainte de l'au-delà ?

Oui et non, en tout cas pas sous la même forme qu'au Moyen Age où l'on faisait souvent appel à Dieu et où la mort était un passage redouté. Depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'esprit laïc est omniprésent. Avec l'allongement de la vie, la mort se trouve banalisée. Dans la vie, il y a un début et une fin : un temps pour la naissance, un temps pour la mort. La mort est plus douloureuse selon l'âge où elle survient et selon que la cause en sera un accident, la maladie ou la vieillesse.

Pour le croyant, la mort pose toujours la même question : de quoi est fait l'après ? A défaut de réponses, le croyant cherche de son vivant à se racheter de ses péchés par des actes symboliques, rituels et en demandant la présence d'un homme d'Eglise pour ses derniers instants. La différence avec l'ancienne liturgie tient essentiellement dans l'importance de la cérémonie d'adieu, devenue plus modeste, bien qu'étant l'objet d'un commerce florissant. L'Eglise s'est elle-même adaptée au « matérialisme » de la société en étant plus tolérante et libérale, notamment sur l'incinération.

Sur le chapitre de la mort, les craintes se sont atténuées, mais le croyant reste toujours un croyant au moment de la mort : moment crucial d'interrogation !

Chaque cycle de l'humanité subit sensiblement sous des formes différentes les mêmes fléaux. Certains sont éradiqués, d'autres les remplacent provoquant les mêmes angoisses.

Nos ancêtres qui vivaient il y a 1000 ans, travaillaient comme nous, parlaient comme nous, avaient le même ciel sur la tête que nous. Mais ils n'avaient pas les mêmes mentalités ni les mêmes moyens que nous pour solutionner les problèmes dont ils étaient les victimes. Sortant de la féodalité, la société était aux balbutiements de la science, de la connaissance du corps humain, d'une économie marchande… Les hommes et les femmes de l'an 1000 subissaient de plein fouet les fléaux de la société auxquels ils n'avaient à opposer que la religion comme remède et pour le salut de leurs âmes.

En 2013, la recherche et la science ont fait reculer l'ignorance en apportant des réponses plus ou moins avancées suivant les domaines. Ce qui est nouveau, c'est que chaque découverte n'est pas une fin mais ouvre un nouveau champ d'investigation et de grands espoirs, que ce soit en économie, en agriculture, en science de la Terre, en physique et en technologie et demain espérons-le dans la sauvegarde de la Planète par l'écologie, car, énorme paradoxe, dans sa course au mieux vivre (et au profit), l'homme scie la branche sur laquelle il est assis. Il y a du pain sur la planche : atteinte d'un emballement d'exigence technique et de consommation (ex : le virtuel), notre société n'a plus le temps de faire une pose pour évaluer les besoins réels au quotidien et à long terme. Nous sommes loin d'un développement harmonieux sur la planète, au risque de créer des gaspillages et des foyers explosifs propices au développement de nouveaux fléaux.

Michel CHAPELAIN

Georges Duby. An 1000 an 2000, sur les traces de nos peurs. Préface de Jacques Le Goff. Diffusion Le Seuil.

VAL N°120 bleu.qxd 25/04/2014 10:49 Page 13

Le gaz de schiste

Définition

Le gaz de schiste (méthane) appelé « gaz de roche mère » ou encore « shale gas » en anglais) est un gaz naturel contenu dans des roches mameuses ou argileuses riches en matières organiques, roches qui peuvent avoir une structure litée de schiste (roches sédimentaires). Il a pour particulariré d'être resté piégé dans les porosités de la roche imperméable où il s'est formé. Il est donc nécessaire de fracturer la roche pour le récupérer.

Une étude effectuée en 2007, a répertorié 688 gisements de gaz de schiste dans 142 régions pétrolifères dans le monde. Il joue un rôle croissant dans le mix énergétique des USA depuis le début du 21ème siècle. Ce succès est sous-tendu par les fortes subventions accordées et à la législation américaine qui permet, contrairement à ce qui se passe en France, au propriétaire du sol d'exploiter les ressources géologiques du sous-sol.

Réserves mondiales

En 2010, on estimait les réserves mondiales à 188 Tm3 (millions de millions de m3) soit 60 ans de consommation mondiale. Ces chiffres ont été revus à la hausse récemment. On les estime aujourd'hui à 900 Tm3.

Techniques d'extractions

Le forage, (le plus souvant horizontal) associé à la fracturation hydraulique.

Le forage peut aussi être directionnel, non pas vertical mais à une profondeur et un angle qui permettent au puits de rester confiné dans la zone productrice.

La fracturation hydraulique consiste à provoquer un grand nombre de micro-fractures dans la roche contenant le gaz permettant à celui-ci de se déplacer jusqu'au puits afin d'être récupéré en surface. Cette fracturation est obtenue par l'injection d'eau à haute pression autour du point d'injection. On ajoute des additifs afin d'améliorer la fracturation :

1. Du sable, qui va s'insinuer dans les micro-fractures et empêcher qu'elles se referment.

2. Des biocides, destinés à réduire la prolifération bactérienne.

3. des lubrifiants, qui favorisent la pénétration du sable dans les micro-fractures ouvertes par la pression de l'eau.

4. des détergents, qui augmentent la désorption du gaz et donc la productivité du puits.

Au total, tous produits confondus, apparaissent 750 références fournies par 2500 sociétés de service.

Evidemment c'est beaucoup… d'où l'inquiétude.

La multitude de puits forés en fait une technique inadaptée aux milieux urbanisés.

Une fois l'exploitation terminée (ressource épuisée), le forage est refermé avec des bouchons de ciment de 50 à 100 m d'épaisseur et ce, à plusieurs niveaux.

Techniques alternatives actuellement à l'étude

1. remplacer l'eau par du gaz (propane) On pense aussi au CO2

2. stimulation par arc électrique

3. chauffage de la roche… techniques encore balbutiantes…

4. la plus propre : fracturation sèche qui n'utilise que l'hélium chaud.

Exploitation du gaz de schiste par fracturation hydrolique

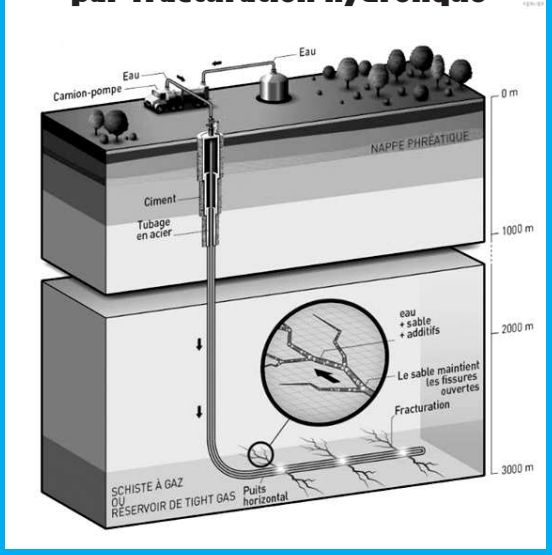

Agents environnementaux

Impact sur l'eau et l'air du site

Conséquences sur les eaux potables et la santé publique par des émisssions importantes de gaz carcinogènes dans l'environnement et contamination des nappes phréatiques superficielles par du gaz et des fluides de fracturation.

Chaque puits perd de 3,6% à 7,9% de son gaz dans l'atmosphère qui de plus est un puissant gaz à effet de serre !

●●●

●●● La seule façon de répondre aux écologistes qui voient, à juste titre, une action néfaste sur le réchauffement climatique (fondation Hulot) c'est évidemment de le brûler. En novembre 2010, l'Institut de Santé Publique du Québec insiste sur le fait qu'on utilise dans les techniques du forage, des « centaines » de produits chimiques qui sont pour la plupart toxiques voire même cancérigènes, qui peuvent s'infiltrer dans les nappes phréatiques et contaminer l'eau que nous consommons. En 2012, de nombreuses associations s'insurgent contre ces déclarations jugées très alarmistes.

Consommation d'eau

Chaque forage nécessite une quantité importante d'eau et seule une partie de cette eau peut être récupérée. Aux USA, pendant la période de sécheresse 2011/2012, l'eau des forages à opposé les agriculteurs et certaines villes aux pétroliers. Ces derniers, bien plus riches que les agriculteurs, achetèrent l'eau nécessaire à la fracturation lors de ventes aux enchères comme il est de tradition dans certains Etats… Une étude effectuée en Pensylvanie, Etat très riche en puits, fait apparaître, pour les seuls gaz de schiste, une consommaton d'eau de 0,19% sur une consommation totale de 14 milliards de m3.

Risques sismiques

On a constaté en Angleterre plusieurs séismes de magnitude 1,5 à 2,3 sur l'échelle de Richter, séismes principalement dus à l'injection d'eau . La Société Cuadilla a dû de ce fait interrompre son activité. Ces séismes sont perçus par la population mais ne font pas de dégâts.

« Du fait des intérêts contradictoires et d'une sensibilité de la population plus réceptive aux aléas environnementaux qu'aux enjeux économiques, le sujet des gaz de schiste fait l'objet de fortes controverses. L'interdiction de la fracturation hydraulique a par ailleurs été plusieus fois confirmée par le gouvernement français. »

● Etats-Unis

Les Etats Unis ont foré leur premier puits en 1821 ! en 1996 , 1,6% de leur consommation totale de gaz provient des gaz de schiste. Cette proportion passe à 5,9% en 2006. Uniquement pendant l'année 2007, les USA ont foré 4.200 puits supplémentaires… Début 2011, il existe 493.000 forages dont 93.000 au Texas et 71.000 en Pensylvanie.

● Europe

En 2009, Gasprom, le géant russe du gaz, envisageait l'achat d'un producteur américain de gaz de schiste afin d'acquérir une expertise pour développer le potentiel russe. Selon de nombreux économistes, la chute du prix du gaz aux Etats-Unis due à l'essor de la production des gaz non conventionnels profite aux industriels américains au détriment des Européens. Ceci est particulièrement notable dans le secteur de la chimie et de la pétrochimie, avec un écart de compétitivité croissant de part et d'autre de l'Atlantique.

● France

Position de l'UIC (Union des Industries Chmiques) du 20 avril 2013 : « nos industries souffrent d'un déficit de compétitivité par rapport à la concurrence mondiale, en particulier sur le différentiel du prix du gaz avec les USA en raison de l'essor des gaz de schiste entraînant une réindustrialisation massive.

Selon l'AIE (Agence Internationale de l'Energie), la France serait (avec la Pologne) le pays européen aux ressources en gaz de schiste le plus important d'Europe.

En 2010, J.L. Borloo donne son accord pour 64 permis d'exploration… suivi d'un désaveu en 2011 !

Le 30/06/2011, la France interdit la fracturation hydraulique jugée hautement polluante. Malgré tout, les écologistes restent préoccupés par les 61 permis restés en vigueur et surtout sur les expérimentations scientifiques sous contrôle public. De son côté « Total » continue ses recherches sur d'autres procédés et conclut des accords avec la Chine et le Qatar.

Le 20 juillet 2012, la ministre Delphine Batho prononce le rejet de nouvelles demandes de permis, tandis que le Président François Hollande annonce :

« que la recherche est possible sur d'autres techniques que la fracturation hydraulique et que pour l'instant cette recherche n'a pas abouti. Je ne peux donc pas l'interdire, elle n'est pas interdite par la loi »…

Par contre, en décembre 2012, la France signe un accord avec l'Algérie pour la recherche de gaz de schiste dans ce pays ! Enfin, le 31 janvier 2013, le sénat autorise C. Bataille (député) et J.C. Lenoir (sénateur) à mener une étude approfondie sur les techniques alternatives à la fracturation.

« Le gaz de schiste est une aubaine pour le redémarrage de l'Amérique. Le lobby du gaz évalue à 1,6 million d'emplois qui seront créés dans les prochaines décennies » ●

Antoine PAYET

Particularités de la Propriété Intellectuelle ou comment les utiliser judicieusement

Fiche pratique n° 1

Le droit d'auteur

Le Droit d'Auteur est un droit absolu qui protégera son au-teur sa vie durant et 70 ans post mortem sans qu'il soit nécessaire d'effectuer un dépôt.
La preuve de la création peut être apportée par tous moyens y compris la preuve par témoins. Toutefois ce droit pour être opposable aux tiers doit être publié.
Le Droit d'Auteur est régi par les articles L 111-1 , L 111-2 et L 113-1 du Code de la Propriété Intellectuelle. Suivant l'article L 112-2 il concerne :
Sont considérés notamment comme œuvres de l'esprit au sens du présent code

1 *Les livres, brochures et autres écrits littéraires, artistiques et scientifiques;*
2 *Les conférences, allocutions, sermons, plaidoiries et autres œuvres de même nature.*
3 *Les œuvres dramatiques ou dramatico-musicales.*
4 *Les œuvres chorégraphiques, les numéros et tours de cirque, les pantomimes, dont la mise en œuvre est fixée par écrit ou autrement;*
5 *Les compositions musicales avec ou sans paroles.*
6 *Les œuvres cinématographiques et autres œuvres consistant dans des séquences animées d'images, sonorisées ou non, dénommées ensemble œuvres audiovisuelles.*
7 *Les œuvres de dessin, de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure, de lithographie.*
8 *Les œuvres graphiques et typographiques.*
9 *Les œuvres photographiques et celles réalisées à l'aide de techniques analogues à la photographie.*
10 *Les œuvres des arts appliqués.*
11 *Les illustrations, les cartes géographiques.*
12 *Les plans, croquis et ouvrages plastiques relatifs à la géographie, à la topographie, à l'architecture et aux sciences.*
13 *(L. n0 94-361 du 10 mai 1994, art. 1er) « Les logiciels, y compris le matériel de conception préparatoire ».*
14 *Les créations des industries saisonnières de l'habillement et de la parure.*
« Sont réputées industries saisonnières de l'habillement et de la parure les industries qui, en raison des exigences de la mode, renouvèlent .fréquemment la forme de leurs produits, et notamment la couture, la fourrure, la lingerie, la broderie, la mode, la chaussure, la ganterie, la maroquinerie, la fabrique de tissus de haute nouveauté ou spéciaux à la haute couture, les productions des paruriers et des bottiers et les fabriques de tissus d'ameublement »

Compte tenu de la facilité de sa mise en œuvre il est fortement conseillé d'utiliser ce droit systématiquement pour chaque création **en s'envoyant par courrier recommandé** le motif de la création et en conservant sans l'ouvrir la lettre recommandée. Un autre moyen consiste à utiliser les enveloppes SOLEAU vendues par l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) néanmoins ces enveloppes ont une durée de conservation courte (5 ans) n'admettent aucun objet rigide tel que CD et le contenu ne doit pas dépasser trois millimètres par compartiment.
Pour mieux montrer que le courrier recommandé contenant la preuve de la création n'a pu à aucun moment après son envoi (cachet de La Poste faisant foi) être ouvert, il est préconisé de suivre le processus suivant :
Pour toutes créations nouvelles contenues dans le pli recommandé utiliser par exemple une enveloppe kraft contenant l'ensemble des éléments créés avec éventuellement toutes les photographies déjà effectuées et la ou les factures détaillées de fournisseurs extérieurs, des plans d'exécution des réalisations, datés et signés, accompagnés des indications telles que :

« Création d'un … »
Auteur / Date / Signature

Toutes les parties collées de fabrication de l'enveloppe et les parties ouvrantes de celle-ci, après mise en place des documents, doivent être scotchées à l'aide d'un ruban adhésif renforcé. Le récépissé recommandé doit être disposé juste au dessus du rabat de fermeture. Le pli doit être ensuite expédié en recommandé et conservé tel quel, sans être ouvert à la réception. En matière d'informatique l'enveloppe numérique universelle inviolable KEYVELOP peut également être utilisée.
Pour rendre opposable aux tiers ces créations, il suffira de publier même sporadiquement les créations dans un journal éphémère ou sur Internet
Si un litige venait à survenir il suffira de faire constater par un OPJ (Officier de Police Judiciaire) le contenu et la date de création du Droit d'Auteur en ouvrant en sa présence le pli recommandé et d'engager ensuite les poursuites qui s'imposent. ●

Louis VERDIER
argosinnov@Free.fr

HISTOIRE VECUE

Quand la poste s'appelait encore P.T.T.

L'épervier et le perroquet

C'est une aventure assez récente puisqu'elle s'est passée dans les années 1980. J'avais alors en charge la tournée n° 8. Tournée qui desservait, entre-autres, toute la route de Carcés jusqu'au domaine de l'Auriol.

Ce jour là, en desservant un écart*, se joua sous mes yeux un drame affreux, inattendu, cruel, rapide et silencieux. Je n'ai rien pu faire pour l'en empêcher, étant à 100 lieues de penser qu'une chose aussi insolite puisse se dérouler dans la campagne lorguaise.

Je venais de distribuer mon courrier sur la route de Carcés et ma tournée, ce jour-là, devait passer par un écart situé en plein bois, aux confins du quartier de la Bélinarde et du hameau des Girard. J'allais donc sur ce chemin, mal goudronné, faire quelques 2 kilomètres pour arriver aux boîtes aux lettres. J'arrive devant la boîte aux lettres de cette maison (maison qui est assez loin dans le bois par rapport à sa boîte aux lettres) j'enfourne prospectus, factures et magazines dans la gueule béante de la boîte. Puis, je tourne « bride » pour me remettre dans le sens du retour. C'est à ce moment-là que le moteur cale. Silence. Plus de bruit, sauf le vent dans les branches qui agite la forêt.

Soudain une voix d'enfant retentit venant de la maison,

« Jacquot ! Jacquot ! reviens ! Jacquot ! Jacquot ! »

J'enlève mon casque pour mieux entendre.

« Jacquot ! Jacquot ! reviens ! »

Que se passe t-il donc ? L'enfant à l'air catastrophé, il en pleurait presque.

Le Jacquot en question ne peut être, je pense qu'un perroquet et non le prénom de son frère.

« Jacquot ! Jacquot ! Reviens s'il te plait ! »

Je cale ma moto sur sa béquille et j'avance sur le chemin, vers la maison, espérant donner un coup de main au petit pour récupérer le volatile, s'il en est un comme je le pense.

Je n'ai pas fait dix mètres que simultanément, je vois, devant moi, au-dessus des pins, volant lourdement, un oiseau assez gros, habillé de vert et de rouge (pour autant que je m'en souvienne). Instantanément, au dessus de ma tête, passe comme un éclair, une ombre d'une belle envergure. En une seconde l'ombre est sur le perroquet (c'est bien un perroquet dont il s'agit comme supposé) de grands battements d'ailes, un tas de plumes et une chute à terre dans un bruit sourd. Silence. L'ombre est en fait un épervier. Un épervier qui a certainement élu domicile

Du haut de la fontaine de la Noix

Jean Louis CASCETTA

Dans le précédent numéro (et plus avant encore : n° 107) j'ai relaté l'humour de nos concitoyens et d'autres gens de contrées lointaines, en ce qui concerne la « grande faucheuse ».

Cette grande faucheuse qui nous attend au tournant un beau jour d'une des quatre saisons. Allez savoir lequel de laquelle ? … les voies du Seigneur, etc… Reste toutefois que certains « quidams » ont de l'humour mortuaire à revendre et font un pied de nez ou une pirouette à l'occasion, en y mêlant la famille, les amis, les copains et tous ceux de qui ils étaient connus.

Ainsi dans « Var-Matin » du 8 janvier 2014, à la rubrique nécrologique, page 15, un certain RAOUL de Roquebrune-sur-Argens fait paraître cet avis d'obsèques.

« RAOUL informe que sa dernière heure est venue et invite la famille ou ce qu'il en reste, ceux qui le veulent, ses amis et ses anciens copains de vélo, à pédaler derrière lui – s'ils peuvent encore…

Messe à l'église de Roquebrune, suivie du départ au cimetière le 9 janvier 2014 à 14 heures ».

Je gage que le 9 janvier sur le chemin du cimetière de Roquebrune un certain nombre de personnes sont venues accompagner le RAOUL avec leur bécane (pédaler peut-être pas, mais la pousser oui) ! revêtues du maillot du club sportif du Village.

Bienvenue au paradis des sportifs varois !!!

Entrez, cher RAOUL !

VAL N°120 bleu.qxd 25/04/2014 10:49 Page 17

dans le quartier. Il était en embuscade, perché sur un grand pin ou peut-être plus simplement il passait par là et a profité de l'aubaine ? Mais, coup de théâtre, dans les cinq secondes qui suivent le perroquet, le corps lacéré par les serres de l'épervier, a une réaction inattendue ; (il y a des perroquets parleurs et d'autres non), celui-là ne prononce et ne répète que deux mots « Jacquot ! Jacquot ! Quoi ? rrr…rrr. »

L'oiseau de proie au comble de la surprise lâche son étreinte instantanément ne sachant à l'évidence ce qui se passe. Une proie qui parle au lieu de hoqueter… c'est le monde à l'envers. Surpris, déstabilisé, à la limite effrayé, par cette proie verte et rouge qui ne cesse de dire « Jacquot ! Jacquot ! Quoi ? rrr…rrr. », l'épervier, dans un grand battement d'ailes, file droit dans la clairière proche et s'en va sans demander son reste, laissant le perroquet ensanglanté, à moitié mort ou tout du moins dans un triste état.

Les serres ont perforé en plusieurs endroits son pauvre corps d'oiseau des îles (où sans doute il n'y a pas de prédateurs).

J'ai appelé l'enfant tout en courant vers le perroquet. Il l'a pris. Le gamin était catastrophé et pleurait.

Je ne sais si le perroquet est mort ou si notre vétérinaire Jean-Luc a pu le sauver, je n'ai jamais eu l'occasion de demander la fin de l'histoire.

Quoi qu'il en soit la rencontre d'un épervier en chasse et d'un perroquet épris de liberté dans la forêt lorguaise, cela pourrait donner lieu à une belle fable « à la manière de Jean de la Fontaine », mais c'est une chose unique en son genre du fait que les éperviers sont assez rares dans nos contrées et les perroquets (en liberté) encore plus. ●

J. L. C.

* écart (jargon postal) : implantation d'une boîte aux lettres ou maison (desservie par le facteur) qui par sa position (dans l'ordre de la tournée) est assez éloignée de toutes les autres boîtes aux lettres ou maison de la tournée postale.

Où la Ville de Lorgues héberge un sigulier personnage

En 1776, un célèbre député du Tiers-Etat, à la vie sentimentale et politique des plus aventureuses et extravagantes, Honoré Gabriel Riqueti, plus connu sous le patronyme, Comte de Mirabeau, vint se réfugier à Lorgues. Il voulait échapper aux lettres de cachet dont il était menacé, lettres sollicitées par son père pour sanctionner sa prodigalité… et ses aventures sentimentales tumultueuses.

Conduit à Lorgues par M. Briançon (d'Aix-en-Provence), il fut présenté à la famille Olivier, au sein de laquelle il reçut la plus conviviale et la plus discrète hospitalité.

Ne pouvant se résoudre à observer les règles de prudence que sa situation particulière exigeait, il se promenait toute la journée sur la terrasse et dans le jardin de la propriété en chantant, très souvent à haute voix. La curiosité des lorguais ne tarda pas d'être éveillée par les chants et le comportement étrange de cet inconnu.

Mirabeau était depuis quelques jours à Lorgues, lorsque M. Briançon vint l'avertir que deux individus, de mine très suspecte, étaient descendus à l'hôtel « du Petit Paris ». Il fut convenu que M. Briançon lierait connaissance avec eux et que, sous prétexte de leur faire visiter la ville, il les ferait passer sous les fenêtres de la maison Olivier, afin que Mirabeau puisse les observer.

Il les conduisit devant la porte du Trône en leur montrant les anciennes tours et murailles de la ville, Mirabeau tapi derrière une fenêtre, observait sans être vu.

Il reconnut en eux, deux agents de la maréchausée chargés de l'arrêter. Il quitta sans délai la maison Olivier pour aller se réfugier, pendant deux jours, dans une bastide que ses hôtes possédaient au quartier du Plan. Puis, guidé par M. Cabasson de Lorgues, il franchit le Var et se réfugia en Piémont.

Exilé, plus tard, aux Pays-Bas, Mirabeau adressa un courrier à la famille Olivier pour la remercier de son hospitalité et pour l'avoir soustrait à la maréchaussée.

Rappel de la personnalité de Mirabeau

Le 21 juin 1789, à la suite de l'injonction du marquis de Dreux-Brézé, mandaté par le roi, de quitter la salle des Etats Généraux, il eut cette réplique :

« Allez dire au roi que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ».

Cependant, au cours de cette période troublée de la révolution française, il adopta une attitude déroutante, voire suspecte, par son double jeu entre le pouvoir monarchique et l'Assemblée. La mort le frappa brusquement le 2 avril 1791, il avait 42 ans. ●

Robert Badin

Documentation partielle ; Dr F. Cordouan

Mirabeau

Et si nous parlions de la voiture électrique ?

Peut être un jour mes petits enfants rouleront-ils en voiture électrique ? On en parle à chaque Salon de l'automobile, mais peu vraiment.

Bien sûr, il y en a qui roulent mais elles sont si rares que la mémoire ne saurait en retenir le modèle. Renault, Peugeot, Ford... tous les grands constructeurs y consacrent des études et de l'argent. Mais il faut bien se faire une raison. Deux handicaps majeurs : l'autonomie maxi à 250 km ; le prix correspondant aux berlines de luxe ; l'utilisation des batteries rechargeables à durée limitée, bornes de recharges insuffisantes... La voiture électrique grand public n'est pas pour demain. Il faut bien en convenir, l'offre des voitures à moteur thermique est bien plus variée, à meilleur prix, à faible consommation (près de 1000 km avec un plein), d'une grande fiabilité, une garantie pouvant durer jusqu'à 7 ans suivant la marque. Durée qu'en aucun cas les batteries électriques ne pourront atteindre (tout au moins pour le moment).

Pourtant, mon grand-père roulait en voiture électrique en 1900 ! Beaucoup de véhicules de services publics (la Poste, les bennes à ordures...) ou de chantier fonctionnaient à l'électricité au cours des années 1920/30. Dès les premières heures de l'automobile, certains ingénieurs misent sur l'électricité. En 1881 Gustave Trouvé et Nicolas Raffard ont pour la première fois fait rouler des engins grâce à l'électricité. A la même époque, outre-Rhin, les ingénieurs Daimler et Benz peaufinent leur moteur à « essence de pétrole » qui sera installé en 1886 sur une voiture par Panhard et Levassor. Le duel sera serré. La voiture électrique commence une carrière en or au cœur de la Belle Epoque. Le comte de Chasseloup porte en 1898 le record à 63,15 km/h. Camille Jénatzy atteint le 1er mai 1899 au km lancé 105 km/h au volant de la Jamais Contente (1,5 tonne dont 700 kg de batteries). En Amérique une torpédo électrique franchit 120 km/h. On aurait même à cette occasion ceinturé le pilote pour le rassurer : une idée qui fera date. Le confort convainc le public : ni odeur ni pétarade. A Rome, la société Cantono installe des moteurs à électricité sur des véhicules hippomobiles. L'autonomie reste le point faible de ces autos, hier comme aujourd'hui. Alors que le moteur à explosion progresse, que les réservoirs d'essence s'agrandissent selon les besoins, l'énergie électrique est difficile à stocker. Aux USA, Henry Ford ingénieur à la Detroit Edison Company comprend qu'il s'agit d'un handicap insurmontable et après avoir conçu un moteur bicylindres à essence crée sa propre compagnie automobile. Thomas Edison préfère exploiter des batteries rechargeables dans une autre société, Anderson, réalisant en 1910, 2000 Anderson Detroit Electric puis 4700 en 1914. Moment où Ford sort en série son Model C à essence.

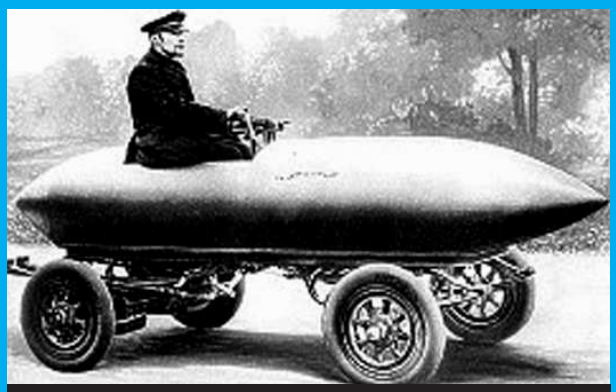

La première voiture à avoir dépassé les 100 km/h en 1899 fut une voiture électrique la jamais contente développée par un ingénieur Belge.

1914 ? C'est la première guerre motorisée (taxis de la Marne, chars Renault, ambulances...) Chaque camp comprend que la traction électrique n'est pas adaptée. Emporté par le krach de 1929, le moteur électrique n'est plus que l'affaire d'esthètes. Pendant la seconde guerre mondiale le rationnement en essence oblige à l'inventivité : modèles au gaz de ville, gazogène à bois inventé en 1920. On ressort les autos électriques : 6000 circulent en Angleterre... Les équipementiers français fabriquent des voiturettes électriques...

Après la Libération, avec le pétrole à bon prix, l'histoire électrique de l'automobile est bien terminée. Le choc pétrolier de 1973 relance l'intérêt pour l'électricité et les budgets de recherche sont augmentés. Aujourd'hui, la prise de conscience environnementale ouvre des espoirs d'avenir pour l'automobile électrique. L'heure des pionniers est revenue, mais si tous les constructeurs savent faire des « caisses » et les électriciens des moteurs électriques, le stockage de l'électricité reste à découvrir malgré les progrès en matière de batteries rechargeables étanches : composants, poids, puissance, autonomie et rapidité de recharge, durée de vie. Le moteur hybride apparaît comme une solution fiable et est déjà commercialisé.

Au stade actuel de la propulsion électrique il est temps de pousser aussi la recherche vers d'autres systèmes de carburation dont le moteur à hydrogène. Mais ce sont là des voies difficiles car ne plaisant pas au lobby des pétroliers. ●

M. C.

Sources : Historia décembre 2007.

VAL N°120 bleu.qxd 25/04/2014 10:49 Page 19

La recette
de Mamie Yvonne

Tartare de bœuf, caviar, rattes et morilles

Ingrédients (pour 4 personnes)
600 g de filet de bœuf
25 cl de crème fraîche
2 c à soupe d'huile d'olive
1 c à soupe d'huile de noisette
4 c à soupe d'herbes fraîches (persil, estragon, basilic, etc…)
1 c à soupe de vinaigre balsamique de Modène
4 c à soupe débordantes d'œufs de saumon ou de lump ou (le nec plus ultra) de caviar
400 g de pommes de terre rattes
100/150 g de morilles (fraîches ou réhydratées)
1 c à soupe de sauce anglaise (type worcestershire)

Préparation
- Découper en petits morceaux les 600 g de bœuf
- Dans un saladier, mettre les morceaux de bœuf, le vinaigre balsamique, l'huile de noisette, les herbes, la crème fraîche, la sauce anglaise.
- Mélanger les ingrédients. Assaisonner selon votre goût.
- Répartir dans 4 assiettes. Décorer avec les œufs de saumon, lump ou caviar.

Accompagnement :
- Faire cuire les rattes dans l'eau bouillante salée pendant 10 mn. Egoutter, puis les faire revenir dans du beurre. Ajouter les morilles (feu vif pendant 5 mn). Répartir dans les assiettes.

Bon appétit

La grille d'Antoine

Par **Antoine Payeta** — **N° 120**

Horizontalement

1 Situations confuses.
2 Gecko. Le Beryllium.
3 Enerve.
4 Souvent dans les arbres . Fermée.
5 En énormité. Parfois pleureurs.
6 Bousculait.
7 Le meilleur. Vient d'aller. Deux de rare.
8 Publierai.
9 Choisir. En dormant.
10 Système d'appel à distnce.

Verticalement

A Elle se déplace.
B A Brest et à Toulon. Petit ruisseau.
C Bride légère. Colère mélangée.
D Pièges. Transmission image et son.
E « Un » anglais. Suites de nombres.
F Deux de gâteau. Unité de bijoutier.
G Article. Déchiffrée. Région du Sahara.
H Arbre africain. Dans le renom.
I Fleuve de Sibérie. A ne pas consommer. (de bas en haut).
J Pour six mois.

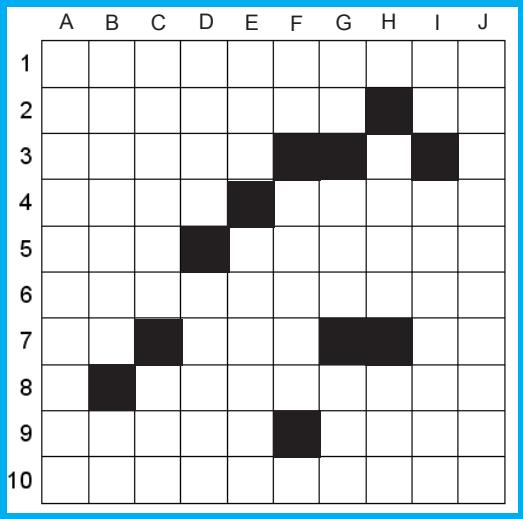

Solution du n° 119

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	C	L	A	N	D	E	S	T	I	N
2	O	I	L	■	E	N	N	E	M	I
3	M	A	L	■	L	■	■	R	I	A
4	P	■	E	P	I	C	E	■	T	I
5	O	P	E	R	C	U	L	E	E	S
6	S	O	■	O	E	L	I	S	■	E
7	T	I	H	U	■	E	N	■	B	M
8	A	S	A	■	L	E	G	E	R	E
9	G	O	L	F	E	■	A	V	E	N
10	E	N	L	E	V	E	M	E	N	T

Vivre à Lorgues

A G E N D A

Mairie de Lorgues
Tél : 04 94 85 92 92
Fax : 04 94 85 92 90
www.lorgues.fr
C.C Action Sociale 04 94 85 92 77
lorgues.ccas@wanadoo .fr 78 ou 79

Médicaux
Para Médicaux

Médecins
- Bernard J.-P. 04 94 73 70 27
- Decroocq D. 04 94 73 95 74
- Foucault P. 04 94 73 99 22
- Grouiller G. 04 94 73 70 27
- Isvanca E. 04 94 73 70 30
- Kreps S. 04 94 60 85 13
- Kreps D. 04 94 60 85 13
- Laure Ch. 04 94 73 70 27
- Richez F 04 94 73 70 27
- Thirion F. 04 94 73 95 95

Rhumatologue
- Joïta M. 04 94 47 41 38

Chirurgiens-dentistes
- Clément-Ricard M. 04 94 73 99 83
- Domart F. 04 94 73 71 64
- Lion J.-F. 04 94 73 26 00
- Risso X. 04 94 73 26 00
- Roguet J.-F. 04 94 73 27 32

Laboratoire d'analyses médicales 04 94 60 47 70

Pharmacies
- Barthélemy F.-X. 04 94 73 70 31
- De L'Arsenal 04 94 73 58 05
- Saint-Férréol 04 94 73 72 97

Infirmiers (es) à domicile
- Amand D. 04 94 67 64 22
- Boulleret L. 04 94 67 64 22
- Brunet P. 04 94 73 90 90
- Cretegny I. 04 94 73 90 90
- Delattre M.-F. 04 94 73 90 90
- Frere D; 04 94 73 90 90
- Habary C. 04 94 73 90 90
- Hamelin G. 04 94 73 90 90
- Lakhal R.D. 06 82 31 87 31
- Marivoët C. 04 94 67 64 22
- Pedrassi S. 06 09 59 34 28
- Roux C. 04 94 73 90 90
- Siard A. 04 94 73 90 90
- Tesson C. 04 94 73 90 90
- Urquiza M.-J. 04 94 73 90 90
- Wispelaere J.- P. 04 94 73 90 90

S.S.I A.D. (service de 06 08 80 12 10
soins infirmiers à domicile) 04 94 73 90 39
Service de soins à domicile
pour personnes âgées 06 08 80 12 10
et handicapées 04 94 73 90 39

Psychanalystes
- Crouzillat J.-P. 06 87 70 12 48
- De Witte K. 06 89 60 71 83
- Hardouin G. 06 43 43 83 13

Psychothérapeutes
- Amand-Jules C. 06 63 89 03 10
- Anceschi M. 06 29 66 70 01
- Bruyant M. 06 75 05 16 13
- Massei C. 04 94 67 62 29
- Petit M. 06 09 03 48 29
- Sabben M. 06 71 38 41 07
- Vaglio C. 06 60 94 23 46

Orthophonistes
- Galy I. 04 94 73 96 72
- Ludier-Mrani A. 04 94 73 20 84

Etiopathe
- Boitard J.-M. 06 20 47 12 73

Kinésithérapeutes
Ostéopathes
- Bernard F. 04 94 67 66 27
- Dardenne L. 04 94 85 10 17

Kinésithérapeutes
- Esteve L. 04 94 84 15 44
- Gauriat H. 04 94 85 22 53
- Losson P. 04 94 70 84 57
- Méhois Y. 04 94 84 37 99
- Stoffaneller M. -J. 04 94 73 72 32
- Marchenoir I. 06 12 05 20 36

Kinésithérapeute
(à domicile uniquement)
- Pelletier B. 06 80 35 81 71

Ostéopathes
- Chastanier M. 04 94 73 94 78
- Combes S. 04 94 68 00 14
- Dallée A.C. 04 94 68 04 17
- Guillet- Lhermitte JF. 04 94 73 94 78
- Soodts G. 04 94 73 94 78

Pédicure Podologue
- Ernoux F. 04 94 47 02 37
- Toulliou C. 04 94 73 79 16

Médecine traditionnelle Chinoise
- Moulard J.P. 06 03 18 59 71

Audioprothésiste
- Albano F. 04 94 82 35 50

Diététicienne
- Allègre M. 06 03 28 69 18

Nutrithérapeute
Naturodiététicienne
- Buwaj K. 04 94 47 57 18

Prothésiste capilaire
- Moulet B. 04 94 84 36 55

Sophrologue
- Dehan E. 06 77 77 53 46

Réflexologue plantaire
- Campion A.M. 06 76 26 51 68

Vétérinaires
- Guirard L., 04 94 73 96 32
- Jean É., Postec R. 04 94 73 96 32

Gendarmerie ***17*** ou 04 94 73 70 11

Police Municipale ***89*** ou 04 94 85 92 88

Pompiers ***18***

Centre de secours 04 98 10 40 78

Centre anti-poison 04 91 75 25 25

La Poste 04 94 60 33 30

Multi-accueil
Lou Pitchounet 04 94 67 62 69

Trésor Public 04 94 39 00 40

Médecins de garde ***15***

Urgences nocturnes et jours fériés 04 98 10 40 78 ou ***18***

Transports
- Ambulances C.A.V. 04 94 73 24 88
- Ambullances Lorguaises 04 94 73 77 38
- Taxi Christophe P. 06 09 57 43 16
- Taxico 06 08 63 13 43
- Taxi Serge 06 85 11 03 84
- S.N.C.F. (Renseignements) 36 35
- TED petit Bus : Appel gratuit 0800 65 12 20

Vivre à Lorgues

Remerciements à
Robert Badin,
Jean-Louis Cascetta,
Michel Chapelain,
Michel Charrot,
Jacques Gauneau,
André Lagier,
Jean-Claude Larroque
François Lenglet,
Antoine Payet,
Frédéric Tendille,
Francis Varras.

Directeur de publication
Claude Alemagna.

Coordination
Michel Chapelain.
04 94 73 75 55

Secrétariat
Doris Bonardi.
04 94 60 13 02

Maquette
Alain Bonardi.
06 85 87 34 50

Imprimerie
Zimmermann

Office de Tourisme-Syndicat d'Initiative Tél. : 04 94 73 92 37
contact@lorgues-tourisme.fr Fax : 04 94 84 34 09
www.lorgues-tourisme.fr

Secours Catholique 7, rue du Collège (répondeur) 04 94 84 04 87

Sécurité Sociale mairie annexe, Place Neuve
(Voir calendrier du mois) 04 94 85 92 64

Centre Départemental pour l'Insertion Locale
(C.E.D.I.S.) : mairie annexe, Place Neuve
Sur rendez-vous 04 94 85 92 77

Centre de Solidarité Sociale
Sur rendez-vous 04 94 99 79 10

Consultation de nourrissons, P.M.I.
Sur rendez-vous : 04 94 50 90 55

Conciliateur de Justice mairie annexe, Place Neuve
Sur rendez-vous 04 94 85 92 77

Mission d'Animation, C.L.S.H.
Rue de la Trinité. 04 94 73 99 18

Mission Locale Relais Jeunes, Place d'Entrechaus
mardi matin de 9h à 12h. 04 94 76 96 89

DÉCHETS
Quai de transfert de Mappe
Route de Carcès, à 4,5 km de Lorgues.
Horaires d'ouverture :
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h ; 14h-17h.
Mardi, : 8h30-12h.
Samedi : 8h30-12h ; 14h-17h.

Décharge privée Ste-Anne
Information, Tarification :
V. Henry : 04 94 50 50 50 et 06 89 72 77 31

Ramassage des « encombrants »
Sur rendez-vous 04 94 85 92 64